

6 août 2009

**info presse : Charles Six-Hubinson**  
Fédération Royale du Notariat belge  
Tél direct : 02/505.08.80 / Gsm : 0475/98.33.03  
e-mail : six-hubinson@fednot.be  
www.notaire.be - www.notarimmo.be

## LE NOTARIAT LANCE LE « BAROMETRE DES NOTAIRES »

***Le « baromètre des notaires » sonde les aspects qui concernent les citoyens sur des domaines tels la famille, l'immobilier et les sociétés. Il permet aussi de conclure qu'en temps de crise, les gens reportent leurs décisions d'achat, de création d'entreprise et même la rédaction des testaments. Le « baromètre des notaires » démontre ce comportement de société de manière objective.***

### **Un outil sans marge d'erreur**

Le notaire connaît une obligation d'information du citoyen. Dans cette logique, la Fédération Royale du Notariat belge (FRNB) estime qu'elle doit également pouvoir informer la société. C'est pourquoi la FRNB a créé le « baromètre des notaires » dont le but est de poursuivre cette mission.

Bart van Opstal, Président de la FRNB : « Au sein de son étude, le notaire possède une excellente image de ce que vivent les citoyens. Chaque année plus de 2,5 millions de personnes se rendent chez le notaire. Il s'agit souvent de choses personnelles, voire très sensibles. Notamment pour ces raisons, le notaire se doit de respecter *une grande confidentialité*. Le « baromètre des notaires » s'inscrit dans ce prolongement puisque les informations récoltées sont anonymes et statistiques. En outre, ces chiffres sont d'autant plus fiables qu'ils ne proviennent pas d'enquêtes ou d'échantillons statistiques mais de chiffres réels sans marge d'erreur. »

Le « baromètre des notaires » est trimestriel. Il sonde les aspects qui concernent les citoyens sur des domaines tels la famille, l'immobilier et les sociétés. Il comporte donc trois éléments clés.

### **De l'activité immobilière en Belgique**

Dès mars 2009, le notariat a enregistré une forte reprise de l'activité immobilière en Belgique. Cela a compensé avantageusement la morosité des résultats de janvier et de février et a entraîné une légère hausse de l'indice trimestriel (+1,66%). L'activité d'avril et mai, quant à elle, s'est stabilisée. Celle de juin a connu une nette reprise et contribue à ce que l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 (101,6) revienne au même niveau que celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (101,1). L'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre augmente de 15,8 % par rapport celui du trimestre précédent.

### **Des sociétés**

Les initiatives en matière de création de sociétés subissent également les conséquences de la crise financière et des difficultés de crédits. On note une diminution de 10% pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 et de près de 25% pour le second trimestre 2009 par rapport à 2008. En outre, le second trimestre 2009 enregistre 23% de créations en moins qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

Le pic du nombre de faillites a été atteint au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 avec 2.414 et 2.540 faillites. Le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 enregistre une légère amélioration avec une diminution de 5% par rapport au trimestre précédent.

### **Des testaments**

Au cours du second trimestre 2009, il est observé une diminution de l'indice de 9% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre et de 15% par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2008. Les citoyens reportent également l'écriture de leur testament en temps de crise. Ce qui semblerait paradoxal car le testament est le moyen par lequel il est possible d'élaborer des arrangements (familiaux).

### **Des contrats de mariage**

Comme élément de cet indice, les nouveaux contrats de mariage reçus par les notaires pendant le premier trimestre 2009 ont connu une baisse de quasi 5% en comparaison avec le même trimestre de l'année précédente. La baisse est plus forte encore lorsque l'on compare le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 avec le même trimestre de 2008 : -14,7%.

### **En période de crise le citoyen reporte ses décisions**

En guise de conclusion, le « baromètre des notaires » indique que depuis mars 2009, l'activité économique reprend petit à petit. Il faut attendre le mois de juin pour constater que le volume d'activité revient au même niveau que celui du 1er trimestre 2008. En outre, en temps de crise, le citoyen attend que la période passe. On peut donc conclure qu'il reporte ses décisions d'achat, de création d'entreprise et même la rédaction des testaments. Le baromètre des notaires démontre de manière objective ce comportement de société.

A l'heure actuelle, la Belgique compte 1.190 études notariales. 1.415 notaires sont en activité. Il existe déjà 202 associations qui regroupent 428 notaires.

Chaque année, plus de 2,5 millions de personnes franchissent la porte des études notariales pour bénéficier d'un conseil sur mesure ou pour passer un acte.

En 2008, les notaires ont passé 854.912 actes et ont perçus, pour le compte de l'Etat, plus de 3,5 milliards d'euros de droit d'enregistrements.